

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 5 juin 2017

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le cinquième jour de juin deux mille dix-sept (2017) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Monsieur Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

2017-06-118.2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance régulière du 1 mai 2017
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
5. CORRESPONDANCES

- 5.1. Comité de lutte contre les préjugés – Demande de salle
 - 5.2. Ministère de l'Environnement – Avis de projets
 - 5.3. Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent – Demande d'appui
 - 5.4. Canadien National – Programme de désherbage 2017
 - 5.5. Fondation Adapte-Toit – Autorisation de passage
 - 5.6. L'Autre-toit du KRTB – Demande d'appui
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1. Assurances collectives – Renouvellement 2017
 - 6.2. Boursier du Pavillon de l'Avenir – Publication
 - 6.3. VISA Desjardins – Résolution d'autorisation
 - 6.4. Commission régionale du Port de Gros-Cacouna – Adhésion 2017
 - 6.5. Fédération québécoise des municipalités – Congrès 2017
 - 6.6. Timbreuse – Renouvellement 2017
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7.1. Service incendie – Rapport de mai 2017
8. TRAVAUX PUBLICS
- 8.1 Démolition du Centre des loisirs – Soumissions
 - 8.2 Plantation d'une haie de cèdre – Soumissions
 - 8.3 Pavages de rues – Soumissions
 - 8.4 Panneaux lumineux – Demande au Ministère des Transports du Québec
 - 8.5 Subvention du PAARRM – Priorité dans les chemins municipaux 2017
 - 8.6 Canadien National – Demande de travaux
9. HYGIÈNE DU MILIEU
- 9.1. Calibration des débitmètres 2017 – Soumissions (*)
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 10.1. Permis – Rapport mensuel de mai 2017
11. LOISIRS ET CULTURE
- 11.1. Loisirs Kakou – Rapport de mai 2017
 - 11.2. Loisirs Kakou – Embauches (*)
 - 11.3. Loisirs Kakou – Formations Moniteur Avertis et Premier Secours
 - 11.4. Fabrique Saint-Georges-de-Cacouna – Location de locaux
 - 11.5. Fête de la Saint-Jean-Baptiste – Équipements d'éclairage
 - 11.6. Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup – Autorisation de signature
 - 11.7. Fabrique Saint-Georges-de-Cacouna – Emploi d'été
12. FINANCES
- 12.1. Fonds de soutien à la ruralité – Autorisation de signature
 - 12.2. Fabrique Saint-Georges-de-Cacouna – Participation financière
 - 12.3. Taxation 2017 – Annulations d'intérêts
 - 12.4. Fonds éolien communautaire Viger-Denonville – Autorisation de signature (*)
13. AFFAIRES JURIDIQUES

- 13.1. *Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Avis de motion*
- 13.2. MRC de Rivière-du-Loup – Consentement d'application RCI
- 13.3. Fédération québécoise des municipalités – Projet de loi no 122 : Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017

14. INFORMATIONS

- 14.1. Prochaine réunion du conseil – 3 juillet 2017 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-06-119.3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} mai 2017

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le procès-verbal de la session régulière du 1^{er} mai 2017 soit adopté en sa forme et teneur.

4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2017-06-120.4.1 Ratification des déboursés de mai 2017 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 25 avril au 29 mai 2017 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 202 271,09 \$ à même le fonds général.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et monsieur Cédric Gagnon, directeur-général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur-général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

5. CORRESPONDANCES

2017-06-121.5.1 Comité de lutte contre les préjugés – Demande de salle

Il est proposé par madame Francine Côté

et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le Comité de lutte contre les préjugés à utiliser la salle paroissiale de Cacouna et ce, à titre gratuit, pour le Dîner des Inégalités qui aura lieu le lundi 12 juin à midi.

.5.2 Ministère de l'Environnement – Avis de projet

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques transmet à la municipalité deux avis de projet en lien avec des demandes d'autorisations faites en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et qui touche le territoire.

Le premier avis est une demande de Campor Environnement inc. faite pour la valorisation de matières résiduelles fertilisantes. Le second, venant de la MRC de Rivière-du-Loup, touche le broyage de branches du futur écocentre.

2017-06-122.5.3 Producteur de lait du Bas Saint-Laurent – Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT QUE l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

POUR TOUTES CES RAISONS

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

De demander au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

5.4 Canadien National – Programme de désherbage 2017

Le Canadien National transmet un avis à la population afin de nous informer qu'ils entreprendront, pour des raisons de sécurité, les activités de contrôle de la végétation qui se dérouleront sur le territoire entre le 23 mai et le 31 août 2017.

2017-06-123.5.5 Fondation Adapte-Toit – Autorisation de passage

Les organisateurs de l'évènement « La traversé : le courage d'avancer » de la Fondation Adapte-Toit nous informe qu'ils passeront en vélo dans la municipalité entre la mi-août et le début septembre.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le passage à vélo dans la municipalité de l'évènement « La traversé : le courage d'avancer » de la Fondation Adapte-Toit entre la mi-août et le début septembre. Le conseil souhaite bonne chance dans la réalisation de ce défi.

2017-06-124.5.6 L'Autre-toit du KRTB – Demande d'appui

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que, dans la dernière année, L'Autre-Toit du KRTB a accueilli 101 femmes et enfants et a offert plus de 1 760 services;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que la violence conjugale est un problème de relations de pouvoir qui peut entraîner des séquelles physiques, psychologiques graves, pouvant aller jusqu'à la mort;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

De proclamer la municipalité de Cacouna, municipalité alliée contre la violence conjugale.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017-06-125.6.1 Assurances collectives – Renouvellement 2017

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le directeur général à renouveler les assurances collectives des employés de la municipalité avec la Financière Sun Life pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, et ce, aux mêmes

conditions que l'an dernier. Le montant de la prime annuelle s'élève à 11 256 \$ payable à 50 % pour l'employeur et 50 % pour l'employé.

2017-06-126.6.2 Boursier du Pavillon de l'Avenir – Publication

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser la publication d'une mention spéciale dans le journal Infodimanche au montant de 95,00\$ afin de féliciter le lauréat de Cacouna, M. Jason Paradis, pour l'obtention d'une bourse du Pavillon-de-l'Avenir.

2017-06-127.6.3 VISA Desjardins – Résolution d'autorisation

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amour
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la municipalité de Cacouna autorise Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à demander l'émission d'une carte Visa Desjardins, incluant son renouvellement à l'échéance et son remplacement si nécessaire, et ce, avec une limite de crédit octroyée par la Fédération des caisses Desjardins du Québec au montant de 5 000 \$;

Que la municipalité de Cacouna soit débitrice envers la Fédération des caisses Desjardins du Québec des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation de la carte et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la limite de crédit applicable, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la municipalité de Cacouna s'engage à ce que la carte soit utilisée selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération des caisses Desjardins du Québec les accompagnants et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de la carte émise et qu'il ou qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à cette carte;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des caisses Desjardins du Québec des personnes responsables d'assurer la gestion du compte de la carte, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la municipalité autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification de la limite de crédit autorisée de la carte ainsi que l'ajout et le retrait d'options lié à la carte, le cas échéant. Les personnes déléguées pour la municipalité de Cacouna sont M^{me} Ghislaine Daris, mairesse et M. Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire - trésorier;

Que la Fédération des Caisses Desjardins du Québec puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

2017-06-128.6.4 Commission régionale du Port de Gros-Cacouna – Adhésion 2017

Dépôt de la demande de renouvellement de membre de la Commission régionale du Port de Gros-Cacouna pour l'année 2017.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de renouveler son adhésion à la Commission Régionale du Port de Gros-Cacouna pour 2017 au montant de 200,00\$.

2017-06-129.6.5 Fédération québécoise des municipalités – Congrès 2017

Dépôt de la programmation du Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2017 qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2017.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amour
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que madame Ghislaine Daris, mairesse, assiste au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 28 au 30 septembre prochain et accepte d'en défrayer les coûts d'inscription de 760,00\$.

Que les dépenses encourues soient remboursées sur présentation de pièces justificatives, selon la politique en vigueur.

2017-06-130.6.6 Timbreuse – Renouvellement 2017

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la municipalité mette fin à l'utilisation de la timbreuse de l'administration et ne renouvèle pas le contrat pour les années subséquentes.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Service incendie – Rapport de mai 2017

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter la soumission de Gervais Dubé inc. pour le pavage des rues du Couvent, Beaupré et de la Falaise pour un montant total de 83 534,74 \$ plus taxes.

2017-06-134.8.4 *Panneaux lumineux – Demande au Ministère des Transports du Québec*

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la municipalité de Cacouna envoie une demande au Ministère des Transports du Québec pour l'installation d'un panneau lumineux de traverse de piétons à l'intersection de la rue Saint-Georges et du Patrimoine, ainsi que pour l'installation d'un panneau de limite de vitesse avec radar sur la rue du Patrimoine, à l'entrée du village côté ouest.

2017-06-135.8.5 *Subvention du PAARRM – Priorité dans les chemins municipaux 2017*

Le député de Rivière-du-Loup-Témiscouata et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, M. Jean D'Amour, nous informe qu'il octroi à la municipalité une somme de 11 000,00\$ sur le présent exercice financier, dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

De faire parvenir à M. Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, une communication afin de rendre compte de la priorité de la municipalité de Cacouna à l'amélioration de ses chemins dans le cadre de ce programme.

La priorité établie est la suivante : pavage de la rue Beaupré (18 824,52\$).

2017-06-136.8.6 *Canadien National – Demande de travaux*

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amour
et résolu à l'unanimité des membres présents :

De faire parvenir au Canadien National, une communication afin de leur demander d'effectuer des travaux de nettoyage et de drainage sur les abords des voies ferrées présentes sur le territoire de la municipalité.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Il est proposé par madame Suzane Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'embaucher les employées citées ci-haut pour l'été 2017;

QUE monsieur Jean-Marie Brisson, technicien en loisirs, soit autorisé à signer les contrats de travail avec les employées concernés.

2017-06-139.11.3 Loisirs Kakou – Formations Moniteur Avertis et Premier Secours

Dépôt d'une offre de service pour la formation de Moniteur Avertis qui se tiendra au Camps Richelieu « Vive la Joie » les 10 et 11 juin. Les frais d'inscription sont au montant de 84.75\$ par personne (dîner inclus).

Dépôt d'une offre de service pour la formation de Premier Secours qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 11 juin. Les frais d'inscription sont au montant de 40,00\$.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte qu'Annick Dionne, Ménéth Hallé et Joanie Ouellet suive la formation de Moniteur Avertis, au montant de 84,75\$ et que Jessica Ouellet suive la formation de Premier Secours a montant de 40,00\$.

Que les frais d'inscription soient assumés par la municipalité et que les frais encourus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives, selon la politique en vigueur.

2017-06-140.11.4 Fabrique Saint-Georges-de-Cacouna – Location de locaux

Dépôt de la Résolution no. 20170405-8 de la Fabrique Saint-Georges-de-Cacouna concernant le tarif de location de locaux pour les loisirs.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter l'offre de location de la Fabrique Saint-Georges-de-Cacouna d'un espace intérieure du garage pour y entreposer du matériel de loisirs et autres ainsi qu'une chambre avec un coin de rangement située à l'étage du presbytère, qui servira de lieu de bureau temporaire, au coût de 400,00\$ par mois et ce, selon les besoins de la municipalité pendant les travaux du Centre des loisirs.

2017-06-141.11.5 Fête de la Saint-Jean-Baptiste – Équipements d'éclairage

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le directeur général à déboursier un montant de 310,85\$, taxes incluses, à Location d'outils Simplex, pour la location d'équipements d'éclairages pour la Fête de la Saint-Jean-Baptiste qui aura lieu dans la municipalité.

2017-06-142.11.6 Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup – Autorisation de signature

Dépôt du *Protocole d'entente intervenu entre la municipalité de Cacouna et la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup concernant les modalités de fonctionnement d'un camp de jour estival à l'école Vents-et-Marées à Cacouna.*

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte le contenu du *Protocole d'entente intervenu entre la municipalité de Cacouna et la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup concernant les modalités de fonctionnement d'un camp de jour estival à l'école Vents-et-Marées à Cacouna;*

Que le conseil autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le protocole en question.

2017-06-143.11.7 Fabrique Saint-Georges-de-Cacouna – Emploi d'été

ATTENDU QUE le conseil avait comme objectif de faire visiter l'église et la bibliothèque municipale durant la saison estivale;

ATTENDU QUE le conseil de la Fabrique Saint-Georges-de-Cacouna n'a reçu aucune subvention pour l'embauche d'un animateur pour la visite de l'église;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Cacouna accepte d'embaucher un animateur pour la visite de l'église et de la bibliothèque municipale selon l'horaire suivant :

Du mercredi au dimanche, de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et ce, au salaire minimum.

12. FINANCES

2017-06-144.12.1 Fonds de soutien à la ruralité – Autorisation de signature

Dépôt du *Protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Fonds de soutien à la ruralité 2017-2020 de la MRC de Rivière-du-Loup.*

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte le contenu du *Protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Fonds de soutien à la ruralité 2017-2020 de la MRC de Rivière-du-Loup.*

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le protocole en question.

2017-06-145.12.2 Fabrique Saint-Georges-de-Cacouna – Participation financière

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la municipalité participe financièrement dans le cadre de l'activité pour souligner le départ du Père Gilles Frigon lors d'une fête en son honneur qui aura lieu le 11 juin 2017, après la messe, à la salle paroissiale de Cacouna. Le montant accordé par le conseil est de 100,00\$.

2017-06-146.12.3 Taxation 2017 – Annulations d'intérêts

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la municipalité annule les intérêts en date du 29 mars 2017 pour le matricule no. 7810 57 4002 01 0001 et no. 7810 57 4002 01 0002 pour cause d'omission d'avoir envoyé lesdits comptes de taxes aux contribuables lors de la taxation annuelle de 2017.

2017-06-147.12.4 Fonds éolien communautaire Viger-Denonville – Autorisation de signature

Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds éolien communautaire Viger-Denonville de 25 000,00\$ pour la construction du nouveau Centre des loisirs.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds éolien communautaire Viger-Denonville de 25 000,00\$;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité la demande d'aide financière en question.

13. AFFAIRES JURIDIQUES

13.1 Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux – Avis de motion

Un avis de motion est donné par Suzanne Rhéaume qu'un *Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux* sera adopté à une séance ultérieure.

2017-06-148.13.2 MRC de Rivière-du-Loup – Consentement d'application RCI

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup a adopté plusieurs règlements de contrôle intérimaire (numéro : 147-06, 148-06, 153-07, 168-09 et 183-12);

ATTENDU QU'en vertu du 2^e paragraphe de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a désigné à cette fin le fonctionnaire de chaque municipalité pour appliquer les dispositions contenues dans les RCI;

ATTENDU QUE pour cette désignation soit valide, tel que mentionné dans le 2^e paragraphe de l'Article 63, il est nécessaire que le conseil de la municipalité y consent;

ATTENDU QU'il est souhaitable, pour des fins d'efficacité et de service aux citoyens, que ce soit l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité qui applique les dispositions contenues dans les RCI de la MRC;

ATTENDU QU'il est impératif de disposer d'une résolution de consentement d'application des RCI lors d'un recours devant la Cour municipale;

ATTENDU QUE la MRC est disposée à assurer un soutien technique au personnel municipal désigné pour l'application de ces RCI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amour
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil consent à l'application des règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Rivière-du-Loup et désigne le ou les inspecteurs en bâtiment et en environnement de la municipalité pour l'application des dispositions contenue dans les RCI de la MRC.

2017-06-149.13.3 Fédération québécoise des municipalités – Projet de loi no 122 : Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

14. INFORMATIONS

Prochaine réunion du conseil – 3 juillet 2017 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES

2017-06-150.15 Remerciements – Nettoyage des berges

La mairesse, ainsi que le conseil municipal tient à remercier et à féliciter tous les citoyens bénévoles qui ont participé à l'activité de nettoyage des berges 2017. Encore cette année, la participations de ces bénévoles ont fait en sorte d'améliorer la qualité de vie de la municipalité, tout en aidant l'environnement.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-06-151.17.1 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 21h20 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Ghislaine Daris
Mairesse

Cédrick Gagnon
Directeur général
